

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.138

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 décembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DISSOLUTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (OMT) À COMPTER  
DU 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORTEUR : M. QUENTIN

VOTE : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Conformément à la loi n° 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Office du Tourisme dans les Stations Classées, le Conseil Municipal réunit le 31 juillet 1967 avait décidé de créer un Office Municipal de Tourisme à Royan.

En application des dispositions législatives et réglementaires, le Préfet de la Charente-Maritime, par un arrêté du 7 mars 1968, avait institué un Office Municipal de Tourisme dans la station classée de Royan, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a transféré la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » aux intercommunalités, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Bien que la loi Montagne, dans son article 18, aurait pu permettre à la commune de Royan, de conserver un office de tourisme à caractère strictement communal, il a été fait le choix de rejoindre l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), dans la mesure où un tel outil est apparu pertinent pour un travail de communication et de promotion touristique plus efficient.

En conséquence, il vous est proposé, conformément à l'article R.133-18 du Code du Tourisme, de prononcer la dissolution de l'Office Municipal de Tourisme, à compter du 31 décembre 2016.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) du 18 juillet 2016, ayant intégré la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » dans les statuts de la CARA,
- Vu le Code du Tourisme,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de prononcer la dissolution de l'Office Municipal de Tourisme, à compter du 31 décembre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 décembre 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO